

COMMUNE DE LABERGEMENT-LES- SEURRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017 à 20h00 à la mairie sous la présidence de M Jean-Pierre Fleury, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DUFOR Joëlle, BIDAULT Marie-Françoise, Messieurs FLEURY Jean-Pierre, BARISSET André, POULET Daniel, JEANNIARD Pascal, LE VACON Maurice, THOMAS Ludovic, JARDON Stéphane, CAMPOS Laurent

Procurations : HERCHUEL Christophe à THOMAS Ludovic, POULET Robert à FLEURY Jean-Pierre, ROUSSINE Evelyne, à BARISSET André

Absents : PACAUT Christian

Secrétaire de séance : Pascal JEANNIARD

En ouverture de séance, le Maire demande aux conseillers si le procès-verbal de la précédente réunion appelle de leur part des remarques ou oppositions.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 7 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

I) Travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes :

Les normes sismiques ayant évolué depuis la passation du marché de travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, le bureau de contrôle exige un supplément d'armature pour le dallage de l'extension, équivalent à environ 1 tonne de ferraille. Le conseil municipal est donc dans l'obligation d'accepter un avenant d'un montant de 3 507,22 € TTC pour répondre aux normes maintenant en vigueur. Chiffrage important à discuter avec le conseil.

II) Rapport des commissions :

Forêt :

- × **Affouage 2017/2018 :** 100 affouagistes inscrits, répartis en 20 lots (9 dans la coupe 25d et 11 dans les 27b et a et 28b). La liste peut être consultée sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Les chefs de lot sont invités au tirage qui aura lieu le **jeudi 2 novembre à 19 heures** à la Mairie.

- × Le conseil municipal accepte le devis de l'ONF d'un montant de 1 666,80 € pour les travaux de régénération de la parcelle 22.

Bâtiments :

- × **Chaufferie :** Le conseil municipal accepte le devis d'un montant total de 6 790 € du nouveau prestataire chargé de l'entretien de la chaufferie pour le changement du foyer et l'installation d'une bouteille d'injection.
- × **Ouverture d'une épicerie :** Le conseil municipal accepte les demandes d'aménagement de la salle Gaillard qui seront faites par Madame BALLOUX pour l'ouverture d'un commerce de proximité au début de l'année 2018. Une centaine de foyers a répondu au questionnaire destiné à mieux cibler les besoins des habitants, il est encore temps de le déposer dans la boîte aux lettres de Madame BALLOUX, 59 rue de l'église.
- × La commission s'est rendue au cimetière afin d'identifier les concessions à reprendre par la commune. Un devis est en cours d'élaboration par l'entreprise BORDES afin de chiffrer les travaux.

Voirie :

- * En raison du retard pris par l'entreprise GUINOT, du fait des travaux agricoles et des risques d'inondations à cette période de l'année, les travaux de point à temps s'élevant à 8 000 € sont reportés au mois d'avril 2018. Les chemins concernés sont : chemin du pont des 4 Pierres et de Maronde.
- * Problème d'écoulement des eaux rue du Tertre : la commission se rendra sur place.

Commission animation :

Le repas des anciens aura lieu le samedi 11 novembre au restaurant le Riva Plage de Glanon. Les inscriptions au repas des anciens seront closes le 30 octobre, pensez à rapporter votre bulletin d'inscription en Mairie. Les colis de fin d'années pour les anciens sont reconduits et seront distribués les 16 et 17 décembre prochains.

Le conseil municipal renouvelle le budget pour les cadeaux de Noël aux enfants des écoles.

Affaires scolaires :

Le prochain conseil d'école se déroulera le mardi 7 novembre.

IV) Affaires diverses ;

Terrain des Toupes :

Après deux années de procédure plus folklorique qu'efficace, le scénario ubuesque des toupes continue.

Un potentiel locataire : SEDE, société affiliée au groupe Véolia, se propose de louer une partie du terrain, soit 1 hectare environ, afin d'y aménager un site de stockage de compost normalisé, sorte d'amendement agricole organique et minéral, de boues chaulées et de carbonates de carrière de comblanchien : Emeraude n°2.

Cette société, après avoir pris connaissance du problème rencontré, se propose de dépolluer le site et si elle est retenue, de participer largement à son coût, soit 21 900 € TTC de prestation auxquels s'ajoutent 240 € par tonne décontaminée (10 à 70 m³ sont concernés), Le chantage fait suite, aux 2 années de location perdues (8 000 €) avec un site qui se détériore chaque jour,

Et c'est pourtant, une quantité infime d'amiante qui a été retrouvée dans les bigs-bags incriminés, quelques particules seulement révélées suite aux analyses réalisées.

Le coût est lourd pour la commune. Le conseil a évidemment refusé la proposition SEDE, filiale de Véolia.

Trois solutions se révèlent suite à ce constat :

- * Abandonner le site.
- * Dépolluer, puisque la préfecture nous a fait comprendre la vraie solution.
- * Passer outre, et relouer dès le 1^{er} janvier prochain avec les risques qui pourraient s'en suivre.

En finalité, on pourrait remercier le promoteur, qui ce jour là, en ayant fait preuve d'un grand civisme, avec la réalisation de photos, a sans le savoir, mis la Commune dans un grand embarras juridique et financier.

Motion de soutien aux communes de Rives de Saône sur le retour à la semaine de 4 jours :

Les communes des SIVOS d'Esbarres, de l'Auxon et de Laperrière-Sur-Saône se sont vu refuser leur demande de retour à la semaine de 4 jours, cette disparité entre les communes de la communauté de communes fragilise la cohérence territoriale. C'est pourquoi le conseil municipal décide de voter une motion afin de soutenir les communes en question.

Communauté de communes Rives de Saône :

Le Conseil municipal accepte la modification des statuts de la communauté de communes qui consiste à l'ajout de la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et

prévention des inondations », « création, gestion et entretien de parc de stationnement », « réalisation des plans de zonages assainissement » etc ,,,

Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT qui dit que l'entretien des zones d'activités, de leur voirie et de leurs réseaux divers restent à la charge des communes étant donné que la communauté de communes ne détient pas la compétence voirie. Aussi, l'impact des charges transférées sur l'attribution de compensation des communes s'avère être nul pour 2017 et les années suivantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Informations diverses

Cérémonie commémorative du 11 novembre : les habitants sont invités à **10H00** Place Pierre Vaux avec la participation de l'Harmonie de Seurre. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.

RAPPEL : Avec le Plan vigipirate et pour des raisons évidentes de sécurité, il est absolument interdit de stationner sur la voie publique pour déposer les enfants à l'école.